

Réseau des Entreprises Vertaviennes

Magazine d'Informations du Réseau des Entreprises Vertaviennes

Eté 2011 - Nº 32



La transmission d'entreprise



Actualités:

Assemblée Générale du REV:

reconduction du bureau



Lors de notre assemblée générale du 14 avril dernier, vous avez renouvelé votre confiance au Bureau que vous aviez élu il y a deux ans. Je vous remercie pour ce soutien sans faille!

Nul doute que cette équipe renforcée par deux nouveaux membres, sera à la hauteur de ce nouveau mandat.

Un grand merci à Jean-Louis MERLET, Fabrice BRANGEON, Laurence MUSSET, Bernard BOUCARD, Jean-Michel GUITTENY, Pascal LUNEAU, Bernard SAJE, Chantal THOMAS et Olivier BONNET qui m'accompagnent pour la suite de cette aventure, et qui m'ont sollicitée de nouveau, pour la Présidence.

Vous pourrez compter sur mon fidèle engagement à servir le Réseau et mon énergie à le rendre toujours aussi attractif et convivial.

En ce début d'été, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, de passer d'excellentes vacances et vous donne rendez-vous dès le mois de septembre, pour les premiers rendez-vous Réviens.

Bien à vous

La Présidente, Corinne Léone

S	0	m	m	Q	i	ſ	e
					-		_

EDITO p. 2	ACTUALITÉS:			
	• Une galette des rois festive au REV p. 11			
DOSSIER:	• L'ESAT de la Vertonne inaugure ses nouveaux ateliers p. 12-13			
• La transmission d'entreprise p. 3-6				
PORTRAITS:	• Visite de la Société Leone Signalisation p. 14			
• Degré Confort - Quand économies riment	• Assemblée Générale du REV :			
avec nouvelles énergies!	reconduction du bureau p. 15-16			
• Armatures Services une entreprise vertavienne	• L'Italie à portée de "REV" p. 17			
qui a du fil à retordre p. 8-9	• FIDEA fusionne avec BDO p. 18			
• Dates à retenir p. 9	• Quand le REV(E) rentre à l'école p. 19			
• L'Écluse, portes ouvertes sur la Sèvre p. 10	• Les Marins d'eau douce p. 20			



La transmission d'entreprise

Les données démographiques montrent qu'environ 700 000 entreprises sont susceptibles d'être cédées dans les dix années à venir.

Les dispositions nécessaires à la transmission d'une entreprise, ont des caractéristiques diverses : juridique, fiscale, financière, économique.

Pour transmettre, il faut choisir le bon moment, pas trop tôt, ni trop tard : ce n'est pas à l'heure de la retraite que le chef d'entreprise peut prétendre "régler sa succession". Le maître mot est donc l'anticipation.



Le chef d'entreprise peut rechercher une solution extra-familiale, interne à l'entreprise (reprise par les salariés) et/ou totalement extérieure à l'entreprise.

Info REV vous livre ici quelques pistes de réflexion sur les aspects techniques d'une cession ou une transmission d'entreprise, mais aussi, sur les aspects psychologiques, données déterminantes pour une transmission réussie.

Une fois le chef d'entreprise bien préparé, qu'il aura anticipé la transmission, et qu'il aura cherché et trouvé son repreneur, il devra procéder à une tâche non moins facile, à savoir l'évaluation de son entreprise.

Nous verrons également que la transmission se fait différemment, lorsqu'il s'agit de la cession d'une entreprise individuelle, ou de celle d'une société commerciale.

1 - L'évaluation de l'entreprise

L'évaluation est incontournable dans le processus de transmission d'une entreprise.

La détermination de la valeur correspond à un objectif transactionnel et ne se résume pas à un simple calcul mathématique. Pour une bonne transmission,

l'évaluation doit intervenir après une phase de réflexion et de diagnostic préalable, qui prend en compte les aspects de l'entreprise et de son environnement du point de vue du cédant, mais aussi du point de vue du repreneur.

En effet, ces deux protagonistes à la cession n'ont pas nécessairement la même approche, le cédant étant plutôt tourné vers le passé, il regarde le chemin parcouru, et n'a pas forcément conscience des points faibles de son entreprise, alors que le repreneur lui est, de fait, nécessairement tourné vers l'avenir, il

reprend "une affaire" qu'il va devoir valoriser, et pour laquelle, il attend un retour sur investissement.

Il n'existe pas une, mais plusieurs méthodes d'évaluation des entreprises.

Chacune apporte une vision d'entreprise plus ou moins pertinente selon ses caractéristiques (situation financière, perspectives de croissance,...).

Généralement il convient de combiner les différentes méthodes pour obtenir une vision multi-facettes de l'entreprise.

De manière non exhaustive, nous pouvons citer trois méthodes, à savoir : la méthode patrimoniale, la méthode rentabilité et la méthode comparative.

a) La méthode patrimoniale

La méthode patrimoniale s'applique aux entreprises de taille moyenne, plutôt stables. Elle consiste à évaluer les actifs de l'entreprise (ce qu'elle possède), puis à retrancher la valeur de ses dettes, pour ainsi obtenir l'actif net. Cette méthode donne une valeur "figée" de l'entreprise (elle est basée sur le passé ou le présent de l'entreprise et souvent utilisé en complément d'une méthode par les résultats futurs).

Plusieurs formules de calcul sont alors employées, certaines s'appuient sur l'excédent brut d'exploitation, d'autres sur le résultat courant avant impôt, ou encore sur la capacité d'auto-financement de l'entreprise.

b) La méthode de rentabilité

Économiquement fondée, la méthode de rentabilité peut être un sujet de discussion entre le repreneur et le cédant (choix de la formule de calcul, hypothèse de produits futurs,...), elle nécessite également de bien maîtriser les principes et les règles de l'analyse financière.

c) La méthode comparative

La méthode comparative est adaptée aux reprises de commerces ou d'activités artisanales, elle consiste à comparer l'entreprise avec d'autres présentant un profil similaire et dont la valeur de transaction est connue.

Concrètement, cette méthode revient à calculer la valeur théorique d'une entreprise d'après un barème ou un coefficient couramment affecté au chiffre d'affaires observé dans le même secteur d'activité, et dans la même zone géographique.

Il existe ainsi plusieurs barèmes, en fonction des différentes activités. Facile et rapide à mettre en œuvre, il faut être néanmoins conscient que cette méthode donne des fourchettes très larges, qui nécessitent d'être affinées à l'aide de méthodes complémentaires.

Une fois le chef d'entreprise bien préparé, son entreprise correctement évaluée, il doit passer la main, et ce passage se fait différemment en fonction de la structure juridique de l'entreprise, entreprise individuelle ou société commerciale.

2 - La transmission d'une entreprise individuelle

Le chef d'une entreprise individuelle peut simplement la vendre, en faire donation, ou la mettre en location gérance.

a) Vente

Quelle que soit la qualité de l'acheteur (société, exploitant individuel), la vente d'un fonds de commerce exploité à titre individuel, entraîne des conséquences fiscales pour le cédant : imposition des bénéfices et des plusvalues, imposition portant non seulement sur les bénéfices de l'exercice en cours à la date de la cessation, mais encore s'il y a lieu, sur les plus-values résultant de la cession des éléments de l'actif immobilisé (locaux, clientèle, matériel, outillage,...).

Il existe également différentes possibilités d'exonération.

L'impact fiscal est très important, et là aussi, le chef d'entreprise doit se faire conseiller pour trouver une solution afin de réduire la facture fiscale.

b) Donation

La donation et, en présence de plusieurs enfants, la donation partage sont des outils fondamentaux pour préparer la transmission d'une entreprise individuelle.



D'un point de vue fiscal, la donation d'une entreprise individuelle produit les mêmes effets que la vente de l'entreprise, elle se traduit en principe par l'imposition immédiate des bénéfices et des plus-values, sauf exonération.

Il peut s'agir d'une donation simple, en avancement d'hoirie (avance sur la succession), d'une donation partage qui permet au dirigeant d'organiser de son vivant et à l'avance, sa succession.

Il peut également y avoir une situation d'indivision lorsque suite au décès de l'entrepreneur, plusieurs personnes sont appelées à recueillir des droits de même nature, dans la succession.

Cette situation est particulièrement inadaptée si l'entreprise individuelle dépend de la succession.

En effet, sous le régime légal de l'indivision, les actes de disposition requièrent le consentement des indivisaires qui sont le plus souvent engagés solidairement.

Ce sujet est vaste et complexe, le chef d'entreprise devra impérativement se tourner vers un conseil pour examiner avec lui les différentes fiscalités appliquées aux donations, qui dépendent notamment de la valeur des biens donnés et des engagements de celui qui reçoit.

c) Mise en location gérance

La location du fonds artisanal ou de commerce permet au repreneur de se familiariser avec l'entreprise.

Elle est souvent utilisée afin de permettre une transmission progressive de l'entreprise à un héritier choisi, qui prendra la position de locataire gérant, et fera ses premières années de gestionnaire sous contrôle du propriétaire. Il se constituera une trésorerie permettant de racheter l'entreprise à la fin de la location gérance.

Au surplus, la transmission d'un fonds de commerce mis en location gérance, ouvre droit à différents dispositifs d'exonération.

d) L'apport en société

La société présente un grand nombre d'avantages et notamment : elle permet une cession ou une transmission progressive du capital.

Son organisation fait prévaloir les règles de majorité sur les règles d'unanimité.

La société constitue un écran entre les créanciers de l'entreprise et ses propriétaires.

Là encore, ce choix entraîne de nombreuses conséquences fiscales pour lesquelles il est nécessaire de se faire conseiller.

3 - La transmission des sociétés

De manière générale, la transmission des parts sociales ou des actions de l'entreprise en société est libre, du fait de la loi ou de dispositions statutaires.

Toutefois, le décès du dirigeant ou d'un associé de société, peut poser le problème de la continuation du pouvoir, des rapports des héritiers avec les associés survivants.

Si l'on veut transmettre la personne morale société, cette transmission se fera par une cession de parts sociales, acte civil régi par les règles du Code Civil.

Cette opération exige différentes obligations de fond et de forme, pour lesquelles il convient de se faire conseiller par un professionnel du droit.

Ce type de cession entraîne également des conséquences fiscales.

Pour la transmission et la reprise des petites et moyennes entreprises, des personnes disposant de moyens financiers limités, la loi du 2 août 2005 article 26 codifié aux articles L.239-1 à L.239-5 du Code de Commerce, a créé un nouveau régime juridique de location de parts sociales ou d'actions ; au terme du bail, le locataire peut décider ou non, de s'investir davantage dans l'entreprise, en achetant les parts sociales ou les actions.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif novateur, le Code de Commerce pose plusieurs conditions définies : les parts sociales ou les actions doivent être données à bail qu'à une personne physique et pour une période déterminée, les statuts de la société doivent prévoir la location des parts sociales et des actions.

a) La reprise d'une entreprise par les salariés

En vue de favoriser la reprise de l'entreprise par les salariés, la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, autorise les plans d'épargne entreprise à prévoir l'affectation des sommes versées à un fond dédié au rachat des titres de l'entreprise (ou d'actions émises par des sociétés exclusivement créées pour le rachat de tout ou partie du capital de l'entreprise), dans le cadre d'une opération de rachat d'entreprise réservée aux salariés.

Il faut que cette faculté soit ouverte par un plan d'épargne entreprise établi en vertu d'un accord avec le personnel. Ce dispositif s'applique sous certaines conditions, au moins quinze salariés ou au moins 30% des salariés si l'effectif de l'entreprise n'excède pas cinquante salariés, doivent être impliqués dans l'opération de rachat réservé aux salariés, et l'accord avec le personnel doit préciser l'identité des salariés impliqués dans l'opération, le contrôle final de l'entreprise et le terme de l'opération.

* * *

Très souvent, la transmission d'entreprise est donc confiée à des professionnels du droit et de la finance: avocats, notaires, experts comptables, fiscalistes... On oublie la dimension psychosociale d'une transmission, du fait des problématiques relationnelles entre les acteurs, et des changements importants sur le plan humain et social que génère cette situation.

En effet, quand un dirigeant quitte une entreprise, que ce soit pour un départ à la retraite, une mutation ou une vente, il va passer le relais à un autre dirigeant et ce n'est pas si simple.

On constate que les modalités de passation du dirigeant envers son successeur vont conditionner le positionnement de ce dernier, soit en le facilitant, soit en l'entravant.

Certaines entreprises sont dirigées par celui qui les a créées, qui les a faites évoluer depuis de nombreuses années, qui en connaît l'histoire ainsi que les salariés, les partenaires et les clients. Son investissement est généralement très intense, que ce soit pour la réussite de l'entreprise, ou pour le personnel qu'il va impliquer et motiver en nouant des liens et en s'imposant comme un homme ou une femme d'importance. L'implication n'est pas que matérielle et technique. Elle est aussi humaine et sociale. L'entreprise représente alors pour certains dirigeants, l'essentiel de leur vie et partir est un réel déchirement.

Partir signifie faire un deuil au sens de boucler une étape de vie, pour en aborder et en investir une autre. Le deuil est d'autant plus difficile que l'attachement est fort.

Pour transmettre une entreprise dans de bonnes conditions il faut respecter un certain nombre de critères incontournables :

- Anticiper et préparer le départ du dirigeant. Celui-ci doit être prêt mais se maintenir le plus longtemps possible, c'est prendre le risque de faire une passation dans l'urgence et donc de courir à un échec.
- Définir un calendrier précis des étapes à suivre et s'y tenir afin de lever les incertitudes et donner des repères tant aux salariés qu'aux clients ou aux éventuels actionnaires.
- Préparer l'arrivée et la place du successeur. Est-il recruté par un cabinet spécialisé ? Est-il connu et vient-il de l'interne ? Est-il de la famille, s'il s'agit d'une transmission familiale ? Toutes ces questions doivent être traitées et être l'occasion d'une communication interne et externe.
- Poser des rituels, tels que cérémonie, discours, cocktails... pour le départ du dirigeant et l'arrivée

de son successeur. Ces rituels sont autant des moments de convivialité que de deuil. Ils ont pour objectifs de permettre au dirigeant d'être "fêté" pour son départ et aux salariés de manifester leur ressenti et leurs émotions envers lui. En lui disant "au revoir" et en fermant la boucle avec lui, ils se disposent à accueillir le nouveau dirigeant.

- Reconnaître le successeur en lui donnant "les clés de l'entreprise" est essentiel. Si un accompagnement est nécessaire de la part de celui qui part à celui qui arrive, il ne saurait trop se prolonger. Certains dirigeants partent sans partir. Ils sont toujours là, tels des vigiles exerçant encore leur pouvoir. Il est alors difficile pour le nouveau dirigeant de prendre sa place et d'exercer ses fonctions. Il importe donc de clairement définir les attributions du futur ex-dirigeant, s'il est convenu que son avis et son expérience peuvent être utiles à l'entreprise, sinon le nouveau sera disqualifié.

Pour conclure, on aura compris qu'une passation d'entreprise est une transition qui nécessite du temps et de l'accompagnement et qui est, tant pour les salariés que pour l'encadrement, chargée émotionnellement. Comme tout changement, la question du gain et de la perte, est au cœur de cette période.

INFO REV remercie Annie Joly, Psychologue Consultante, d'avoir complété la vision plus technique et juridique de Corinne sur ce thème de la transmission d'entreprise, dont les enjeux humains sont primordiaux.



Quand économies riment avec nouvelles énergies!

Degré Confort

Vous souhaitez rénover votre système de chauffage et faire des économies mais vous avez des doutes sur l'efficacité des énergies renouvelables, venez visiter le showroom et vous faire aider pour organiser votre projet.

Après avoir passé plus de 20 ans dans un groupe agroalimentaire où la chasse aux économies faisait partie du quotidien, Gilles Humeau construit, courant 2005, son projet d'entreprise spécialisée dans la rénovation des systèmes de chauffage pour les particuliers. Son objectif, inédit sur la région, est de présenter à ses clients, les différents leviers qui leur permettront d'améliorer leur confort et réduire leurs coûts de chauffage.

Le projet démarre sur Vallet mais rapidement, l'idée d'une maison témoin s'impose et la recherche s'oriente vers un site hors zone industrielle sur une grosse agglomération avec un fort passage. Connaissant Vertou, il s'y installe route de la Gare, avec Pascale, son épouse, en 2009, dans une maison des années 70, très classique (isolation des combles, double vitrage, VMC hygroréglable), qu'ils aménagent en hall d'exposition ouvert au public. On peut y voir les différents systèmes de chauffage en fonctionnement.

Avec une équipe de huit personnes, il répond aux besoins de ses clients (particuliers et petit tertiaire) en démarrant toujours par un bilan thermique qui per-



met de proposer une solution (Géothermie, Aérothermie, Solaire, Pompe à chaleur, Climatisation, Biomasse) et en comprenant pourquoi il y a un problème de chauffage. Dans 20% des cas, aucune solution ne peut être apportée, soit parce que l'isolation est insuffisante, soit parce que la maison ne se prête pas aux énergies renouvelables.

Gilles a toujours voulu intégré un réseau, pour ne pas être isolé, pour se rapprocher d'autres entrepreneurs et se faire connaître. Adhérent du réseau Entreprendre et connaissant l'existence et le rôle du REV, c'est donc tout naturellement que Degré Confort a adhéré au réseau.



106, route de la Gare 44120 Vertou

Tél.: 02 40 46 75 69





Diagnostic Isolation



Aérothermie









Biomasse

Armatures Services, une entreprise vertavienne qui a du fil à retordre

Et pour cause, son activité principale consiste à réaliser les armatures servant de structure au béton armé pour la construction des habitations et des immeubles.

La devise de la société est "JUSTE ET A TEMPS".

Toute l'organisation est en place pour répondre à ces deux impératifs.

- **JUSTE**, en vérifiant les plans des armatures fournis par les bureaux d'études clients pour respecter les normes en viqueur (dimensionnement du diamètre des fers, écartement des cadres) et pour prendre en compte les contraintes de mise en œuvre sur le chantier. Le responsable du lancement en fabrication, s'appuyant sur les plans bâtiment, annote les plans des armatures pour garantir le zéro défaut à la mise place. Rares sont les plans qui ne sont pas corrigés de rouge avant de passer en atelier.
- A TEMPS, pour livrer à l'heure H les armatures attendues par le chef de chantier client. La livraison chronométrée et l'identification précise des éléments sont primordiales pour la meilleure exécution du chantier. Le stockage sur le site de la construction est le plus souvent impossible et tout retard coûte très cher.

De ce fait, il règne chez Armatures Services une activité certaine, une très grande réactivité et un évident professionnalisme qui se concrétisent par un atelier de fabrication organisé, ordré et calme (malgré le bruit intense des



machines de coupe et de pliage). Il en sort des armatures étiquetées, rangées par lot, chargées sur un camion, "juste à temps". Le visiteur a une impression de travail d'orfèvre, dans un environnement à la taille de Gulliver.

Armatures Services est née en 1988, avec cinq personnes, pour répondre au souci de la qualité et de la réactivité. Aujourd'hui il y a quinze personnes pour fabriquer uniquement des éléments sur mesure et une société de transport Atalante Services Transport (2 conducteurs, 2 véhicules équipés de bras de manutention et un semi) a été créée pour assurer la livraison sans intermédiaire des produits finis. Ainsi la totalité du processus de fabrication et de livraison est sous contrôle.

Armatures Services répond aux besoins de ses clients dans un rayon de 200 km. Généralement ce sont de grandes entreprises du bâtiment qui lui présentent un chantier de x tonnes de fers à béton. Les plans sont transmis ainsi qu'un planning prévisionnel. Celui-ci est sujet aux aléas du chantier et justifie la réactivité d'Armatures Services. Les plans validés sont traduits en langage numérique pour piloter les deux machines de coupe et de pliage.

La plus grosse, imposante par sa taille, traite les barres droites de diamètre de 8 à 25 mm. Un magasin de barres brutes de plusieurs diamètres alimente la coupe et le pliage des crosses. Les éléments ainsi formés sont déposés automatiquement dans un 2^e magasin à cases multiples. Chaque case correspond à un ensemble à réaliser.

La plus petite assure un travail similaire, mais à partir de fils, de diamètre 6 à 12 mm, livrés en bobine. Les machines traitent plusieurs commandes simultanément pour optimiser les débits et les changements de format. Les lots d'éléments semi finis sont identifiés. L'étiquette les accompagne dans l'atelier d'assemblage et de soudage, mais aussi jusqu'à leur livraison, assortie d'un code couleur fonction de l'étage de destination dans le chantier.

Chaque technicien soudeur est totalement autonome et responsable de ses productions.

La préoccupation de sa sécurité est constante, port permanent de protection auditive moulée ou de casque, chaussures et vêtements de sécurité, casque de soudeur, manutention des pièces par ponts roulants.

Parallèlement à la fabrication sur mesure, Armatures Services fait le négoce de treillis standards et d'éléments préfabriqués en béton armé.

La prévision des coûts des approvisionnements est délicate et source d'interrogation continue. Les aciers sont soumis aux cours du marché mondial, et seuls deux fournisseurs, se disputent leur position dominante.

Armatures Services, fournisseur du bâtiment, répond à des règles strictes : les aciers utilisés répondent à la norme NF AFCAB et la société est auditée deux fois par an (contrôle des approvisionnements, des process...).

Fabienne Pilet codirige l'entreprise avec son cousin Pascal Pilet, Fabienne assure la direction administrative et financière et Pascal la direction technique et commerciale. Fabienne a adhéré au REV pour soutenir notre association dans ses actions d'information, de communication et d'animation.

Coordonnées:

Armatures Services 38, avenue de la Vertonne 44120 Vertou

Tél.: 02 40 03 31 00

Email:

contact@armatures-services.com



Dates à retenir

16 septembre :

• Visite des Coteaux Nantai

A l'automne :

• **Soirée informatique** : haut débit, l'hébergement et la dématérialisation

A venir:

- Visite du Château des Ducs animée par un ou plusieurs guides, suivie d'un repas
- Soirée informative par l'intermédiaire de la CCI
- Visite d'une entreprise de la région : Bénéteau ou STX avec la visite d'un paquebot en fin d'aménagement
- Visite du collège Lucie Aubrac

L'Écluse, portes ouvertes sur la Sèvre...



Nous sommes mardi, le soleil déjà estival sur Vertou nous incite à déieuner avec un client! Une terrasse ouverte sur un site pittoresque de notre charmante commune s'impose! Voilà une belle manière de couper la journée. En intro, le serveur nous conseille un Pouilly Fumé avec en entrée une composition "Salade Océane"... Cuisine de saison, libre à nous de choisir les mets proposés à l'ardoise. Après cette mise en bouche, nous travaillons sur un filet mignon. On se laisse à saucer avec entrain (l'été est encore loin)... légèreté de la purée qui l'accompagne et venant adoucir le soutien d'une endive savamment

cuite... Nous finirons par le dessert du jour, une tarte fine aux pommes servie avec un sourire et accompagné d'une douce boule de vanille! Instant délicieux quand on coupe la tarte avec son sucre tiède et un soupcon de glace... Pour fermer la marche à ce pacte diabolique, un café achèvera de contempler cette vue magnifique sur la Sèvre Nantaise. Mais il y a aussi les incontournables : le châteaubriant, le tout chocolat... L'après-midi, les dimanches au parc du Loiry, la carte des glaces et des pâtisseries réjouira petits et grands. L'Écluse - ouvert 7 j/7, midi et soir.

Pascale et Antoine Crimé:

"Vertaviens de longue date, il nous a paru évident d'intégrer la SARL L'Ecluse dans la citoyenneté économique de Vertou. Étant adeptes du "B to B", nous faisons appel aussi souvent que possible aux fournisseurs Vertaviens qui nous le rendent bien, c'est à nos yeux l'esprit de réseau."

Coordonnées : 9, Quai de la Chaussée des Moines 44120 Vertou Tél.: 02 40 34 40 70 Réservations : resa@eclusevertou.com



Une galette des rois festive au REV

Pour cette première galette des rois, le REV avait choisi une coloration Middle West.

Le 20 janvier, le REV fêtait les rois dans un lieu à la décoration inaccoutumée pour nos racines ligériennes. Le restaurant Dickies Diner, situé avenue de la Vertonne, nous accueillait dans un cadre Amérique des Sixties. Une quarantaine de membres du REV





se sont retrouvés en fin d'aprèsmidi pour déguster divers types de galettes, le tout arrosé de Muscat sec. Les discussions chaleureuses nous ont fait oublier la froidure de l'extérieur et nous ont permis d'accueillir les nouveaux adhérents présents.

Conformément à toute attente, plusieurs reines et rois furent couronnés.



Complément d'information pour mise à jour du site internet et listing adhérents

A tous les adhérents.



Nous vous remercions de vérifier les coordonnées sur le dépliant joint ainsi que sur le site internet (http://www.rev.asso.fr) pour mise à jour de celui-ci, si vous observez une erreur, n'hésitez pas à nous la communiquer par mail à contact@rev.asso.fr.

Si vous souhaitez également mettre votre photo et/ou votre logo, veuillez nous la (le) faire parvenir sous format électronique (de préférence jpeq).

Merci.

L'ESAT de la Vertonne inaugure ses nouveaux ateliers

Le mardi ler février 2011, l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) inaugurait ses nouveaux ateliers au 56, rue de la Maladrie. Parmi les 250 visiteurs, plusieurs adhérents du REV sont venus découvrir la qualité d'accueil que procure ce nouvel espace, permettant aux personnes en situation de handicap de se situer dans des conditions similaires à celles de l'entreprise.

Cet établissement dirigé depuis sa création par Chantal Thomas reçoit 124 travailleurs handicapés de 20 à 60 ans. La mission des ESAT repose à la fois sur l'accompagnement de ces personnes autour d'activités professionnelles valorisantes et reconnues, mais aussi sur l'inclusion en entreprise des salariés qui en manifestent les capacités. C'est pourquoi l'ESAT de la Vertonne, adhérent au REV depuis le début de l'association, s'emploie à tisser des liens étroits avec le secteur économique de proximité au travers de stages, de mise à disposition de personnel ou tout simplement en adaptant son outil de travail aux diverses demandes des donneurs d'ordres.



Mme Desaulle et Mme Neyrolle, respectivement directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et directrice de territoire, ont salué la réflexion menée autour de



cet investissement d'un million d'euros (achat du bâtiment à la SAUR et rénovation) en parfaite adéquation avec les orientations nationales d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Lors de cette visite, nous avons pu relever la diversité des travaux proposés par l'ESAT, exemple :

Sous-traitance pour diverses entreprises

- Conditionnement de confiseries, de gâteaux, de farine, de sel...

Sous-traitance industrielle

- Travail à façon, conditionnement

- Assemblage et montage industriel
- Montage de pneus, cartonnage, thermosoudure...
- Logistique et qualité (gestion de production, suivi des stocks, traçabilité, procédures et suivis qualité...)

Bureautique

- Saisie de comptes rendus, rapports, courriers...
- Mise sous pli : invitations, brochures
- Numérisation et archivage de documents
- Plastification d'affiches (A3 et A4)
- Reliures de dossiers



L'ESAT propose également d'autres types de travaux.

Travaux comptables

Préparation de factures, contrôle et pointage...



Travaux administratifs

Traitement de texte, photocopies et classements...

L'atelier requiert une formation de base, soit en comptabilité ou en secrétariat, avec des connaissances sur les logiciels informatiques.

Nettoyage industriel

- Entretien de sols, vitres...
- Remise en état après travaux
- Contrats d'interventions ponc tuelles ou annuelles

 Équipements professionnels performants : autolaveuse, mono-brosse.

Entretien de Gares SNCF

- Nettoyage du mobilier urbain, quai, panneaux...
- Tonte de pelouses, taille de haies, entretien de massifs...
- Rapport hebdomadaire à la SNCF des observations et dégradations éventuellement constatées

Maraîchage

- Production de tomates hors sol
- Culture en lutte intégrée
- Commercialisation par une coopérative maraîchère
- Production de paniers de légumes en culture raisonnée, vendus aux particuliers

Floriculture

- Production de plantes à massifs, de plantes vivaces et aromatiques, de chrysanthèmes
- Réalisation de jardinières fleuries
- Culture en lutte intégrée en godets biodégradables



Espaces verts

- Création et maçonnerie paysagère (clôtures, dallages, plantations...)
- Entretien global parcs et jardins (contrats annuels, prestations ponctuelles...)
- Réalisation de plans avec étude personnalisée
- Logiciels de création PAO, photos...

L'ESAT met également à disposition des personnes en situation de handicap dans diverses entreprises (exemple : CTV - voir article dossier Info Rev numéro 28).



Visite de la Société Leone Signalisation



Dans le cadre des rencontres organisées par le REV, celui-ci nous a conviés, ce jeudi 31 mars 2011, à rendre visite à une structure jeune trentenaire : l'entreprise Leone Signalisation.

La quarantaine de participants a été accueillie par Corinne Leone, Présidente de notre association.

La visite s'est déroulée en trois temps forts :

- L'historique de l'entreprise (relaté par Jean-Philippe et Julie Leone).
- La présentation des nombreux produits développés (et les process de fabrication employés).
- Le buffet convivial (où échanges et bonne humeur étaient de rigueur!).

L'organisation actuelle est structurée autour de six pôles :

- Design bureau d'étude.
- Atelier graphique.
- Atelier de fabrication.
- Relation clientèle suivi de projet.
- Livraison pose.
- Service après-vente.

A travers les explications passionnées de nos hôtes, nous avons pu nous rendre compte de la spécificité et la complexité du métier ainsi que de l'importance de l'adaptabilité et de la réactivité dans le monde économique. En effet, dans un premier temps spécialisé dans la signalétique et l'équipement urbain, Leone Signalisation s'est diversifié depuis, vers le design, la publicité, la communication de l'entreprise ou vers des institutionnels (signalisation routière, plans, vitrines, pavoisement, totem publicitaire, etc...). L'entreprise familiale offre aujourd'hui un panel de services "sur mesure" et de communication globale.



Pour conclure cette découverte du monde graphique, nous avons pu, comme de coutume au sein du REV, échanger autour du verre et du buffet de l'amitié.



Encore une fois merci à l'équipe de Leone Signalisation pour son dynamisme et sa disponibilité lors de cette soirée ainsi que pour la convivialité perçue par l'ensemble des participants.



Cette rencontre a permis de découvrir une entreprise familiale, à taille humaine (8 personnes) ou trois générations se sont succédées afin d'assurer sa pérennité.

Cette configuration ne l'a pas empêché de rejoindre un groupe industriel (NADIA), gage d'ouverture pour de nouveaux investissements. L'ouest de la France, et plus particulièrement les Pays de la Loire, restent le rayon d'action privilégié de l'entreprise.





Assemblée Générale du REV : reconduction du bureau

Le 14 avril dernier, s'est tenue comme chaque année, dans les locaux de la Mairie, l'Assemblée Générale du REV et nous remercions vivement M. le Maire et la Mairie de Vertou de nous y avoir accueillis. Plus de 80 personnes étaient présentes pour cette soirée de bilan et de présentation de notre association, toujours aussi conviviale et dynamique.

Au programme, bilan financier, présentation des différentes commissions, questions-réponses avec M. le Maire, Laurent Dejoie et les institutionnels, ainsi que l'élection du nouveau bureau.

Notre présidente Corinne Leone a remercié, les membres du bureau, ainsi que les responsables de chaque commission et personnes qui se sont impliquées dans les diverses commissions pour le travail effectué et la motivation de chacun. Elle réitère son souhait de voir l'arrivée de nouveaux adhérents au sein des commissions pour un meilleur partage des tâches.

Corinne Leone a également interpellé M. le Maire sur la question du manque de terrains pour les entreprises qui souhaitent venir sur le territoire Vertavien, ou simplement pour s'agrandir en vue d'expansion de leur entreprise et se pose la question : "Quel avenir pour les entreprises sur le sol Vertavien ?"

La réponse de M. le Maire, a été la suivante : "La problématique est que la réflexion se porte plus sur une économie de la métropole que celle d'une ville, mais nous allons ensemble étudier les servitudes de terrain éventuel, et de ce fait on espère que la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), permettra



d'utiliser à 100% le parc de la Vertonne, qui aujourd'hui n'est pas totalement disponible et relève du domaine privé."

Malgré ses inquiétudes, le réseau reste optimiste, par le nombre d'adhérents stable et entend bien poursuivre ses actions.

Le bilan financier présenté par Fabrice Brangeon, trésorier du REV, a été adopté à l'unanimité.

Les responsables des commissions Accueil, Animation, Action et Communication ont présenté leur rapport d'activité.

Accueil:

Jean-Michel Guitteny a rappellé les objectifs de cette commission :

- Accueillir les nouveaux adhérents.
- Démarcher les nouvelles entreprises et leur faire découvrir le REV.

10 nouvelles entreprises ont adhéré depuis le 1^{er} janvier 2011 :

BARRETEAU ANTHONY:

Anthony Barreteau

BJ MIROITERIE:

Dominique Jaunet et Michel Blanchard

CONVERSENS:

Myriam Seroux

ECLAT DE MUR :

Nathalie Périé

KERGLAZ:

Hélène Feldman

MERKI:

Erik Clerget

QUALI'RETRAITE:

Pierre Chasseigne

RBOUTIN CONSEIL:

Robert Boutin

SOGEC ATLANTIQUE:

David Francheteau

SOGIMMO:

Philippe Nevoux



Animation:

Jean-Louis Merlet a rappellé le rôle de cette commission, qui est de promouvoir les entreprises vertaviennes (lors de visites...) et de proposer des soirées à thèmes informatives ou ludiques (loi de finances, soirée dansante...).

L'année 2010 a été riche en animations diverses et variées telles que par exemple, la visite de l'entreprise Janneau, la visite du Sénat et de l'Assemblée Nationale...



Jean-Louis a interpellé les adhérents, pour que ceux qui souhaitent faire connaître leur entreprise, leur métier ou qui ont une idée d'animation originale, n'hésitent pas à contacter la commission animation.

Les projets d'animation pour 2011 vous sont présentés page 9.

Action:

Bernard Boucard a relaté les diverses actions menées au sein de cette commission, telles que :

- Rapprochement entre écoles et entreprises
 - rencontres élèves / professionnels
 - réalisation du livret "fil conducteur", permettant la planification d'une visite d'entreprise par un établissement scolaire.
- Rencontres entre Nantes Métropole, la Mairie de Vertou et la CCI.
- Renouvellement du cahier de doléances sur l'état des zones.

Communication:

Laurence Musset a reporté les travaux effectués au travers de cette commission :

- Journal Info Rev (20 pages), parution 3 fois par an à 1 000 exemplaires.
- Site internet, mise à jour.
- Dépliants du listing des adhérents.

Après ces diverses présentations et échanges entre les institutionnels et les adhérents, a eu lieu le renouvellement du bureau. L'équipe sortante se représentait, avec deux nouvelles recrues, Chantal Thomas, Esat et Olivier Bonnet, Entreprise Maurice Bonnet.

Ce nouveau bureau a été élu à l'unanimité.

Corinne remercie tous les membres présents, de cette confiance et s'engage à pérenniser ce réseau pour les 2 années à venir.

A l'issue de cette assemblée, un buffet copieux a été servi et a permis des échanges chaleureux et conviviaux.

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU:

Corinne Leone (Avocat) *Présidente*

Jean-Louis MERLET (MGP) Vice-Président

Fabrice Brangeon (FIDEA) *Trésorier*

Laurence Musset

(Optima Compo)
Trésorière Adjointe et responsable de la commission communication

Bernard Boucard (CTV)

Responsable de la commission action

Jean-Michel Guitteny

(Guitteny Menuiserie)
Responsable de la commission
accueil

Pascal Luneau

(La Cave de Pascal Luneau)
Responsable de la commission
animation

Olivier Bonnet

(Maurice Bonnet) *Membre*

Bernard Sage (BN)

Membre

Chantal Thomas (ESAT) *Membre*



L'Italie à portée de "REV"

Le 26 mai, lors d'une belle soirée printanière, une soixantaine de "Gourmands Réviens" se sont retrouvés autour du thème de l'Italie. Voyage gustatif haut en couleurs dans un pays riche de milles saveurs.



Cette soirée a été présentée par Damien Vergnault de la société DV*, adhérente au REV, accompagné de Fiorella Guidicci, d'origine italienne. Fiorella nous a fait découvrir et communiquer sa passion pour son pays aux diverses facettes.

Elle nous a rappelé que l'Italie ce n'est pas que pâtes et pizzas, mais bien plus de saveurs ensoleillées telles que grissinis, tomates gorgées de soleil, légumes marinés et parmesan, gorgonzola, Pecorino Romano...), charcuteries (Prosciutto Crudo), coppa, salami, pancetta...), sans oublier l'huile d'olive dégustée sur du pain aillé, un pur délice !!! Le tout accompagné de basilic, menthe...

Chaque met était accompagné de vin de différentes régions d'Italie, tantôt pétillant pour le début du repas, tantôt fruité et corsé pour la charcuterie et le fromage. L'enthousiasme de Fiorella était tellement communicatif que de notre chaise, nous avions l'impression d'être là-bas.

Pour le dessert, Fiorella nous avait concocté avec une de ses amies Italiennes un tiramisu maison, là aussi un pur délice, et pour terminer cette soirée très conviviale et riche en émotion gustative, un café Guidicci aux arômes doux ou corsés pour les amateurs de "vrais cafés", spécialité de sa famille.

Pour celles et ceux qui ont manqué ce rendez-vous et qui le regrettent déjà, n'ayez crainte, la commission animation planche déjà sur la soirée gustative qui vous sera proposée l'année prochaine!

*www.dvfrance.com



FIDEA fusionne avec BDO

FIDEA premier cabinet d'expertise comptable des Pays de Loire (270 collaborateurs, 23 M€ de chiffre d'affaires, implanté sur 11 villes), et BDO France (230 collaborateurs, 29 M€ de chiffres d'affaires implanté sur 6 villes en lle de France et en Bourgogne) ont décidé d'unir leurs forces en fusionnant.



Pour FIDEA, il s'agit d'une étape naturelle de son développement en lui permettant de bénéficier d'une marque internationale reconnue et de poursuivre la construction d'une offre de service intégrée sur tous les marchés pour mieux accompagner sa clientèle de PME.

Pour BDO, ce rapprochement s'inscrit dans la logique d'une croissance rapide aussi bien au sein du marché hexagonal que du réseau international BDO (5e réseau mondial d'audit et de conseil présent dans plus de 110 pays).

L'ensemble va devenir BDO France et à terme, la nouvelle structure permettra de mieux couvrir les besoins de leurs clients (et futurs clients) et de rejoindre le top 10 des cabinets français. La construction de ce nouveau groupe autour de 45 associés et de 450 collaborateurs s'effectuera sur la base d'une gouvernance commune et dans le respect des valeurs communes d'excellence et de proximité avec les clients que FIDEA et BDO ont toujours portés.

Mais concrètement quels vont être les changements ?

Pour les clients:

- l'assurance de la poursuite d'un service de qualité pour toutes les petites et moyennes entreprises qui bénéficient des missions traditionnelles d'expertise comptable, sociales et juridiques,
- la possibilité d'accompagner les entreprises qui souhaitent s'implanter à l'étranger,

- des nouveaux services à valeur ajoutée (systèmes d'information, entreprises en difficultés, externalisation, accompagnement à l'acquisition et à la cession d'entreprises...),
- le bénéfice d'une signature reconnue pour les missions de commissariat aux comptes.

Pour les salariés :

- la possibilité de profiter de nouvelles opportunités d'évolution au sein d'un groupe,
- un renforcement de la politique de formation.

Pour le cabinet :

- le développement de ses activités de conseil (conseil de direction en stratégie, organisation, études de marché, recrutement, optimisation de la protection sociale des dirigeants et des salariés...),
- une capacité renforcée à attirer de nouvelles compétences indispensables pour accompagner son développement.

FIDEA démarre sa communication sur sa nouvelle identité. Le groupe FIDEA deviendra BDO Atlantique. Le bureau de Vertou prendra la dénomination de BDO Nantes.



Quand le REV(E) rentre à l'école

Deux et deux quatre, quatre et quatre huit, huit et huit font seize...

Le REV s'investit depuis plusieurs mois dans les différents établissements scolaires de notre agglomération, afin de favoriser le rapprochement des enseignants, des élèves et du monde de l'entreprise.

Ce monde de l'entreprise, parfois mal connu des enseignants, ignoré trop souvent des élèves, ces élèves qui pourtant, demain, seront nos futurs collaborateurs et pourquoi pas nos dirigeants.

Il y eut tout d'abord le lycée de la Herdrie.

Notre Présidente, Corinne Leone, a participé au forum des métiers qui a eu lieu sur le site du lycée, afin d'y représenter sa profession d'avocat. Ce forum s'adressait aux élèves des écoles du Vignoble et sa réussite est venue de la mobilisation de tous : enseignants, entrepreneurs, commerçants, professions libérales. Les élèves ont également répondu présent en grand nombre, prouvant ainsi l'intérêt qu'ils portent à leur avenir.

En décembre 2010, à la demande de M. Charbonnier, professeur au lycée, la société FIDEA se prêta au jeu des questions/réponses devant une classe de terminale. Jean-Philippe Chauvière, Commissaire aux Comptes chez FIDEA, se retrouva donc dans l'amphithéâtre de la Herdrie devant des lycéennes et des lycéens qui planchaient sur "le Contrôle des Comptes". L'exercice dura quand même trois heures. Malgré l'appréhension, bien compréhensible, celui-ci s'engagea auprès de Mme Hermange, Proviseur du lycée, à répondre de nouveau présent si une autre demande lui était faite.

Début 2011, c'est au tour de Mme Chevalier, également professeur au lycée, de solliciter le REV pour des élèves de seconde en accompagnement personnalisé. Cet accompagnement doit aider les élèves à mieux se connaître pour être en mesure de construire un projet personnel. Pour cet objectif la rencontre avec des professionnels est essentielle afin de découvrir les métiers qu'ils méconnaissent ou souhaitent exercer plus tard.

Plusieurs adhérents et partenaires du REV ont répondu présents : Tallineau et CTV pour les métiers commerciaux, BN pour les techniques de laboratoires industriels, Hôpital de Vertou pour les métiers de la santé, le Centre de Secours pour l'environnement et les pompiers. Cette opération a été un franc succès et nous avons eu un retour très positif du professeur. Même si certains jeunes, à leurs dépends, ont déjà appris que dans une entreprise, les horaires et la bonne conduite se doivent d'être respectés.

Les collèges ne sont pas en reste, puisqu'une rencontre s'est faite avec Lucie Aubrac, son Principal M. Chouquet et une dizaine de professeurs. Le but de cette rencontre était de proposer aux professeurs de venir passer une journée complète dans une entreprise, afin d'y découvrir son fonctionnement et les nombreux métiers qui la compose.

Dans chaque entreprise, lorsqu'on s'attarde à la réflexion, on peut y recenser plus d'une dizaine de métiers différents : secteurs administratifs, techniques et commerciaux, production... Beaucoup



de ces métiers ne sont pas visibles de l'extérieur mais sont pourtant essentiels à la bonne marche de l'entreprise. Nos enfants doivent pouvoir découvrir ces métiers le plus tôt possible. C'est seulement comme cela qu'ils pourront se forger une image de leur avenir professionnel. Les rencontres n'ont pas encore débuté mais le seront, dès la rentrée prochaine.

Le REV a également édité un document baptisé "le fil conducteur", à l'attention de ses adhérents qui reçoivent des écoles en visite d'entreprise. Ce document décompose le déroulement de cette visite, depuis sa préparation, la rencontre avec l'encadrant scolaire, son déroulement, les règles de sécurité, les présentations des différentes activités et comment conclure cette visite. Ce document sera diffusé à l'ensemble des adhérents du REV très prochainement.

Les écoles sollicitent régulièrement le REV pour différentes manifestations, telles que décritent ci avant. Il est du devoir et de la responsabilité des entreprises de répondre massivement présent, afin d'éveiller nos enfants à leur futur.

... les pupitres redeviennent arbre, la craie redevient falaise, le porteplume redevient oiseau.

Les Marins d'Eau Douce

Rétrospective de la descente de la Sèvre en radeaux par les Marins d'Eau Douce le dimanche 19 juin 2011.

